

## Association ou autoentrepreneur

Par **anna**, le **21/02/2012** à **21:26**

Bonjour,

je suis actuellement en autoentrepreneur et je gagne pas ma vie, ni ma petite entreprise...depuis un an je m'en sors pas et mon compte est toujours dans le rouge...j'ai une dette au rsi de 1600e que je dois régler chaque mois ...ayant été malade durant 3 mois (d'octobre 2011 à janvier 2012) je n'ai eu aucune rentrée d'argent...et mes indemnités journalières m'ont pas été régularisées suite à ma dette.

je souhaite ouvrir une association afin de rester en contact avec mes partenariats car je vois pas d'évolution possible en autoentrepreneur.

puis-je faire ce relai sans problème?  
et puis je avoir une faveur auprès du RSI?

merci de votre réponse. Cordialement. Anna Besson

Par **DEc**, le **24/08/2012** à **11:53**

IL vous faut déclarer la cessation des paiements de votre auto-entreprise:  
[http://www.assistant-juridique.fr/redressement\\_liquidation\\_autoentrepreneur.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/redressement_liquidation_autoentrepreneur.jsp)